

## **Part 1 Généralités**

### **1.1 SECTIONS CONNEXES**

- .1 Section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
- .3 Section 26 05 31 - Armoires et boîtes de jonction, de tirage et de répartition.

### **1.2 RÉFÉRENCES**

- .1 Association canadienne de normalisation (CSA)
  - .1 Code canadien de l'électricité 2015.

### **1.3 DESCRIPTION**

- .1 Le système doit être compatible avec le système Lenel et doit être composé d'un tableau de contrôle avec alarme, de détecteurs de mouvement et de contacts d'intrusion installés aux portes surveillées.

### **1.4 DESSINS D'ATELIER**

- .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.

### **1.5 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

- .1 Trier et recycler les déchets conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
- .2 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.
- .3 Placer tous les matériaux d'emballage en papier, plastique, polystyrène et carton ondulé dans des bennes appropriées installées sur place aux fins de recyclage, conformément au plan de gestion des déchets.
- .4 Acheminer les éléments et le câblage métalliques inutilisés vers une installation de recyclage du métal approuvée par l'Ingénieur.
- .5 Plier les feuillards métalliques de cerclage, les aplatir et les placer aux endroits désignés en vue de leur recyclage.

## **Part 2 Produits**

### **2.1 TABLEAU DE CONTRÔLE**

- .1 Tableau de contrôle : tableau modulaire, pour montage encastré permettant de surveiller toutes les zones, muni d'un voyant de marche, d'un commutateur de réarmement à clé, d'un bouton d'acquiescement et d'un bloc avertisseur de défektivité comprenant un voyant

et un ronfleur avec interrupteur. Le tableau doit être équipé d'un voyant d'alarme, d'un voyant de défectuosité et d'un commutateur de désactivation à clé pour chaque zone, ainsi que des modules et des relais nécessaires pour assurer le fonctionnement du système de surveillance selon les indications. Alimentation électrique provenant d'une source de secours de 24V V, c.a., avec redresseur fournissant un courant de 24 V, c.c., pour le fonctionnement du système. Alimentation de réserve par batterie d'accumulateurs à électrolyte gélifié capable de fournir le courant nécessaire pour assurer la surveillance des portes et donner une signalisation de défectuosité pendant 24 heures. Le tableau de contrôle doit pouvoir faire la distinction entre un circuit ouvert et un signal d'alarme. Une anomalie au niveau du câblage doit provoquer une signalisation de défectuosité.

## **2.2 CONTACTS MAGNÉTIQUES**

- .1 Contacts magnétiques : pour montage encastré sur la porte.

## **2.3 ARMOIRES ET PLAQUETTES À BORNES**

- .1 Armoires à bornes : de type T.

## **2.4 RÉSISTANCES DE FIN DE LIGNE**

- .1 Résistances de fin de ligne servant à scruter le courant de surveillance dans chaque circuit, installées dans le tableau de contrôle.

## **2.5 DISPOSITIFS D'ALARME LOCALE**

- .1 Ronfleur d'alarme locale monté à chaque porte dans un boîtier simple, selon les indications.

## **Part 3 Exécution**

### **3.1 INSTALLATION**

- .1 Installer le système complet de surveillance des portes selon les indications et conformément aux instructions du fabricant.

### **3.2 SÉQUENCE DE FONCTIONNEMENT**

- .1 Fonctionnement du système : lorsque la porte surveillée est ouverte, le voyant de zone clignote et l'avertisseur sonore du tableau de contrôle retentit. Une fois le bouton d'acquiescement enfoncé, l'avertisseur s'arrête et le voyant clignotant devient fixe.
- .2 Le système revient à son état normal lorsque la porte est refermée et que le commutateur de réarmement à clé est actionné sur le tableau de contrôle.
- .3 Un ronfleur placé à chaque porte émet un signal intermittent aussitôt que la porte s'ouvre. Ce signal devient continu lorsque le bouton d'acquiescement est enfoncé au tableau de contrôle. Le ronfleur s'arrête seulement une fois la porte refermée et le commutateur de réarmement à clé actionné. La fermeture seule de la porte ne doit pas interrompre le signal d'alarme une fois qu'il a été déclenché.
- .4 Lorsque le commutateur de désactivation est actionné, la porte surveillée de la zone concernée peut être ouverte sans que l'alarme soit déclenchée. Le voyant de défectuosité

de cette zone doit rester allumé tant que la surveillance de cette dernière est désactivée, mais l'avertisseur sonore doit demeurer silencieux.

- .5 Toute défectuosité de câblage dans une zone quelconque doit provoquer le déclenchement de l'avertisseur sonore même si la surveillance de ladite zone a été désactivée.

### **3.3 ESSAIS SUR PLACE**

- .1 Effectuer les essais conformément aux exigences du Code canadien de l'électricité.
- .2 Soumettre les éléments du système aux essais requis en présence de l'Ingénieur, afin de s'assurer que le système fonctionne correctement. Une fois les essais terminés, remettre à l'Ingénieur un certificat énumérant les éléments mis à l'essai.

**FIN DE LA SECTION**